

**MANIFESTE DE L'ASSOCIATION
ENSEIGNEMENT PUBLIC ET INFORMATIQUE
POUR ÉTENDRE ET DIVERSIFIER
L'INTRODUCTION DE L'INFORMATIQUE
DANS L'ENSEIGNEMENT**

paru dans le bulletin EPI n° 18 (1979)

Nul ne peut ignorer l'informatique dans le monde moderne. Elle nous concerne tous comme travailleurs, comme consommateurs, comme citoyens, et elle nous concerne d'autant plus qu'elle a des implications, non seulement dans le domaine matériel, mais aussi dans celui de la pensée et de la communication.

En tant qu'outil pédagogique, elle peut s'appliquer à tous les niveaux d'enseignement. Mais elle ne doit pas se limiter à cela. Elle doit aussi devenir un élément de culture générale dont tous les élèves puissent bénéficier.

1 - OBJECTIFS

Certes, l'informatique est une discipline particulière qui nécessite une méthode de pensée et un certain nombre de connaissances précises. Mais elle est destinée avant tout à être appliquée à des sujets très variés et le problème le plus délicat consiste précisément dans la mise en contact de l'informatique et de ses domaines d'application.

Il ne faut donc pas destiner cet enseignement aux seuls futurs spécialistes ; il ne faut pas non plus en faire une matière à part et l'isoler des autres disciplines. Au contraire il faut montrer comment l'informatique peut s'appliquer à chacune de celles-ci, en soulignant chaque fois qu'on le pourra qu'elle n'est pas la panacée qui permet de résoudre tous les problèmes ; elle est aussi bien, bénéfique lorsqu'elle permet de formaliser une démarche sans la dénaturer que nuisible, lorsqu'elle oblige à couler la pensée dans un moule préétabli.

On aboutira ainsi à une démystification de l'informatique en même temps qu'à une prise de conscience de la notion de modèle. C'est en

intégrant cette réflexion dans l'enseignement des différentes disciplines qu'on atteindra le mieux ces résultats. Cependant, par souci d'efficacité, il ne sera pas inutile de regrouper au préalable les connaissances de base nécessaires à toutes les disciplines. Ces connaissances devraient être l'objet d'une étude précise dans le cadre d'une commission nationale où les enseignants seraient représentés.

Les expériences déjà entreprises montrent d'autre part l'attrait qu'une technique en continu développement exerce sur les élèves et il serait dommage de ne pas utiliser cette source de motivation.

Enfin, auprès des professeurs qu'il regroupe, quelle que soit leur discipline, l'ordinateur apparaît comme un remarquable outil d'animation, d'évaluation et de recherche, permettant de mieux guider l'action pédagogique. Il serait souhaitable d'en exploiter encore les possibilités.

II - LES MOYENS

A - En personnel

Pour atteindre cet objectif, il ne faut évidemment pas créer des professeurs d'informatique mais faire appel à des enseignants de toutes disciplines préalablement formés. L'enseignement de base lui-même ne serait pas uniquement donné par un littéraire ou par un scientifique.

Le système des décharges actuellement en vigueur présente des inconvénients (incertitude au début de chaque année, transformation trop fréquente en heures supplémentaires) ; il est nécessaire de créer des postes de professeurs qui seraient spécialistes à la fois d'informatique et de leur discipline d'origine.

Les diverses activités informatiques (initiation, animation, concertation pédagogique et recherche sur projet) seraient intégrées dans le service.

B - En matériel et en logiciels

Il faut permettre l'évolution et la diversification des matériels et des langages. Mais en même temps il est indispensable d'assurer la communication des expériences et de sauvegarder le travail réalisé, par conséquent de préserver la compatibilité en définissant sur les divers

supports une structure unique de fichiers et en conservant le langage LSE.

Pour être efficace tout nouveau choix dans ce domaine devra prendre comme critère essentiel les objectifs pédagogiques des enseignants. Aussi apparaît-il important que des représentants des utilisateurs participent à la commission qui sera chargée de définir les nouveaux matériels.

C - Des dispositions administratives

Devraient permettre des séances de travaux dirigés sur ordinateur et des réunions de concertation entre enseignants.

III - LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

A - Les centres

Dans l'enseignement supérieur, l'enseignement de l'informatique est généralement rattaché à celui des mathématiques et confié le plus souvent à des mathématiciens. Pour former les enseignants que nous souhaitons, il faut sortir de ce système et créer des centres pluridisciplinaires spécialisés, comprenant à la fois des enseignants du supérieur et des professeurs du secondaire détachés provisoirement (cf. chapitre sur la recherche pédagogique).

B - leur rôle

1 - l'information des enseignants, assurée sous forme de stages avec décharge de service.

2 - la formation initiale : elle comprendrait des U.V. spécialisées au niveau de la licence et une initiation pédagogique au cours des stages de CAPES et d'Agrégation afin de permettre à tous les enseignants l'utilisation de l'outil.

3 - la formation approfondie aurait lieu sous forme de stage au niveau de la formation permanente. A la suite de ce stage on pourrait enseigner selon la formule définie en IIA. Il est évident qu'il faudrait un suivi à cette formation, pour tenir compte de l'évolution de la science et des techniques.

IV - LA RECHERCHE

Dans une expérience qui n'en est qu'à ses débuts, il est indispensable de réaffirmer l'importance de la recherche, et ce à différents niveaux : pédagogique, didactique, fondamental. Elle devrait s'effectuer dans des équipes monodisciplinaires et/ou pluridisciplinaires, et s'accompagner d'une large et régulière diffusion des projets et des résultats.

A - organisation de la recherche

Elle comprendrait un centre national coordonnant l'action des centres régionaux (en principe un par Académie) ; ces centres seraient en relation constante avec les lycées équipés de l'Académie.

B - moyens mis au service de la recherche

- en personnel : une équipe pluridisciplinaire aurait la responsabilité de chaque centre. L'équipe nationale comprendrait au moins un professeur de chaque discipline. la composition des équipes régionales dépendrait du nombre de professeurs formés ou à former dans l'Académie, mais elles comprendraient au moins un professeur d'une discipline littéraire et un professeur d'une discipline scientifique. Un personnel de secrétariat suffisant ainsi que des techniciens permettraient la diffusion des travaux réalisés.

- en matériel : un matériel comparable à celui des lycées équipés et utilisant le même langage serait mis à la disposition de chaque centre.